

DÉCISION DU MAIRE

N°: 24 D219

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat expositions de peintures - Association loisirs art et culture (LAC) Comité d'établissement airbus hélicopters (CSE) à la Médiathèque Jean D'Ormesson du 02 au 30 octobre 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2024_092 du 11 juillet 2024 portant modification de la délégation du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association loisirs art et culture (LAC) Comité d'établissement airbus hélicopters (CSE) et la commune de Marignane ;

Considérant que l'association loisirs art et culture (LAC) Comité d'établissement airbus hélicopters (CSE) met à disposition ses tableaux à titre gracieux et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec l'association loisirs art et culture (LAC) Comité d'établissement airbus hélicopters (CSE) portant sur une exposition de peintures du 02 au 30 octobre 2024 à la Médiathèque Jean – D'Ormesson.

Fait à Marignane, le

1.9 SEP. 2024

Le Maire,
Éric LE DISSÈS



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.